

VU la délibération n°36/08 portant création de la Commission Culture et Animation de la ville et désignation de ses membres, modifiée par délibérations n° 01/09 du 2 février 2009 et 47/09 du 29 avril 2009,

CONSIDERANT que Mademoiselle Isabelle DRACHE, conseillère municipale, a fait parvenir à Madame le Maire une lettre de démission datée du 1^{er} janvier 2010, reçue en mairie le 5 février 2010,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de la remplacer au sein de la commission Culture et Animation de la ville,

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE** ;

DECIDE à l'UNANIMITE de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

DESIGNE à l'UNANIMITE Monsieur Sébastien LHUILLERY, conseiller municipal, pour remplacer Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein de la **Commission CULTURE et ANIMATION de la VILLE**.

PRECISE que cette élection respecte le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste afin de respecter l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * * * *

Délibération n°25/2010

Remplacement de Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein du Syndicat d'initiative et désignation d'un nouveau membre conformément aux nouveaux statuts : Modification de la délibération n° 60/08

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-33,

VU la délibération n°60/08 du 31 mars 2008 portant désignation des délégués de la Commune au sein du Syndicat d'Initiative, modifiée par délibération n°55/09,

VU les statuts du syndicat d'initiative en date du 6 novembre 2009,

CONSIDERANT que Mademoiselle Isabelle DRACHE, conseillère municipale, a fait parvenir à Madame le Maire une lettre de démission datée du 1^{er} janvier 2010, reçue en mairie le 5 février 2010,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de la remplacer au sein du syndicat d'initiative,

CONSIDERANT qu'au vu des nouveaux statuts du syndicat d'initiative en date du 6 novembre 2009, il convient de désigner un membre de droit supplémentaire parmi les membres du conseil municipal afin de porter à 7 le nombre de membres de droit (le Maire ou son représentant et 6 conseillers municipaux),

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE** ;

DECIDE à l'UNANIMITE de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

PROCEDE à la désignation des délégués de la commune au sein du syndicat d'initiative suivants :

- Mademoiselle Emmanuelle DESMOND est désignée à l'UNANIMITE pour remplacer Mademoiselle Isabelle DRACHE,
- Monsieur Sébastien LHUILLERY est désigné à l'UNANIMITE

CITOYENNETE

Délibération n°26/2010

Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour des actions de convivialité

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération cadre du Conseil Régional en date du 13 mars 2007 (CR 30-07) renforcée par un second volet en juin 2008 (CR 71-08),

CONSIDERANT les actions de convivialité organisées par le Centre Social « Les Airelles » pour la Fête du Jeu le 29 mai 2010, l'Arbre de Noël le 18 décembre 2010 et le lancement de Roissy en Vacances le 3 juillet 2010 visant à offrir à la population des temps festifs autour d'un repas,

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'UNANIMITE**

SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile de France une aide financière pour le financement de ces actions

PRECISE que les actions de convivialité sont soutenues par le Conseil Régional à hauteur de 60% maximum du coût total de l'action, hors alimentation, qui doit réunir au minimum 70 participants,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer et signer les actes concourant à cet objet.

PRECISE que la dépense restante est à la charge de la Commune et sera prévue au Budget Primitif 2010.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°27/2010

Accueil d'un passeur culturel au sein de la bibliothèque municipale – Convention de mise à disposition

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 61-2,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, et notamment son article 11,

VU la proposition faite par l'Association INITIATIVES 77 d'accueillir par la voie de la mise à disposition un jeune dans le cadre de l'action « passeur culturel »

Le conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'UNANIMITE**

DECIDE d'accueillir un jeune passeur culturel, employé par l'Association INITIATIVES 77, par la voie de la mise à disposition à compter du 8 février 2010 pour une durée maximale de 24 mois pour exercer à raison de 26 heures par semaine les fonctions de passeur culturel au sein de la Bibliothèque municipale.

ACCEPTE les conditions financières de prise en charge prévoyant un acompte mensuel de 230 € avec régularisation par appel de fonds ou reversement suite au bilan réalisé au terme de l'action.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition établie entre l'Association INITIATIVES 77 représentée par son Président, Monsieur François PERRUSSOT, conseiller général et la Ville de Roissy-en-Brie,

DIT que la dépense ainsi engagée sera inscrite au budget communal 2010 – chapitre 12 – article 64168

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les Membres présents.

**Pour Extrait Conforme en Mairie,
Le 8 mars 2010**

Sylvie FUCHS

**Maire de Roissy-en-Brie
Présidente de la Communauté d'agglomération la
« Brie Francilienne »**